

Modes d'accueil DE LA PETITE ENFANCE



Les différents modes d'accueil

L'accueil collectif régulier

L'accueil en crèche collective, assuré par des professionnels de la petite enfance, contribue au bien-être de l'enfant, favorise son autonomie et sa socialisation. Un contrat est établi en fonction des besoins des parents : de quelques jours à cinq jours par semaine, toute la journée ou par séquence, avec une amplitude maximale de 7h30 à 18h30.

L'accueil collectif occasionnel

Il s'adresse aux parents qui ont besoin d'un mode de garde ponctuel ou qui souhaitent que leur enfant bénéficie de moments de jeu et de rencontre avec d'autres enfants. Il est nécessaire de réserver la semaine précédant le(s) jour(s) souhaité(s) avec un maximum hebdomadaire de deux journées complètes de 8h30 à 18h, ou de quatre demi-journées de 8h30 à 12h ou de 14h à 18h.

La crèche familiale

De 7h30 à 18h30, l'enfant est accueilli avec deux autres enfants au domicile d'une assistante maternelle agréée, employée par la Ville de Mont-Saint-Aignan. Les assistantes maternelles de la crèche familiale sont encadrées par une éducatrice de jeunes enfants et se rendent toutes les semaines, avec les enfants, à des ateliers d'éveil collectifs.

Les assistantes maternelles indépendantes

L'enfant est accueilli avec trois autres enfants au maximum, au domicile d'une assistante maternelle dont les parents sont l'employeur. Si elles le souhaitent, les assistantes maternelles indépendantes peuvent bénéficier des ateliers proposés par le Relais assistantes maternelles (Ram). L'animatrice de celui-ci accueille et informe les parents en mettant à leur disposition une liste actualisée des places disponibles chez les assistantes maternelles indépendantes et les soutient dans leurs démarches d'employeur.



Comment effectuer une demande de place en crèche ?

Comment effectuer une demande de place en crèche collective ?

À partir du 4^e mois de grossesse, il convient de compléter une fiche de demande de place en crèche, disponible à l'hôtel de Ville ou en version dématérialisée sur le site Internet de la Ville, rubrique Ville à vivre / petite enfance.

Deux mois avant la date d'entrée en crèche, il est nécessaire de confirmer votre demande en vous rendant à l'hôtel de Ville ou bien par mail : direction.enfance@montsaintaignan.fr. Sans cette confirmation, la demande sera annulée.

Date d'entrée en crèche

Les entrées en septembre sont décidées courant mai, lors d'une commission d'attribution des places. Une réponse est ensuite adressée aux parents par mail.

Pour les entrées en cours d'année, les places sont attribuées par ordre chronologique d'inscription.

Comment effectuer une demande de place en crèche familiale ou obtenir la liste des assistantes maternelles indépendantes ?

Les demandes de place en crèche familiale se font auprès de la directrice du relais assistantes maternelles (Ram), situé au rez-de-jardin du pôle multi-accueil de la petite enfance Crescendo.

La liste des assistantes maternelles indépendantes est disponible sur simple demande au Ram.

Contacts

Crèche collective Crescendo

60 places

Responsable : Milène Noury

Tél. 02 76 30 62 30

Courriel : milene.noury@montsaintaignan.fr

Multi-accueil Crescendo

40 places en accueil régulier et en accueil occasionnel

Responsable : Christine Cahard

Tél. 02 76 30 62 43

Courriel : christine.cahard@montsaintaignan.fr

Relais assistantes maternelles

Animatrice : Isabelle Boyer

Tél. 02 76 30 62 32

Courriel : ram@montsaintaignan.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DU RAM

Le lundi de 9h à 18h30, les mardis et mercredis de 8h à 16h45,

le jeudi de 8h30 à 17h15 et le vendredi de 7h30 à 16h15.

Permanence téléphonique tous les jours de la semaine
(excepté entre 9h et 11h).

Crèche familiale

9 places

Responsable : Isabelle Boyer

Tél. 02 76 30 62 32

Courriel : ram@montsaintaignan.fr

Maison de l'enfance

40 places en accueil régulier et en accueil occasionnel

Responsable : Fabienne Métairie

Tél. 02 32 82 01 46

Courriel : fabienne.metairie@montsaintaignan.fr



Renseignements

Direction de l'enfance - 59 rue Louis-Pasteur

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Tél. 02 35 14 30 87 - Fax : 02 35 14 30 52



Structures financées par la Caf